



LOT-ET-GARONNE
Le Département



Transport à la demande Destinations et tarifs

1 ticket = 5 €

1 carnet de 10 tickets = 50 €

(tickets à prendre à la conductrice de la voiture.)

- ✚ 1 ticket par trajet / 2 tickets pour un aller-retour pour les 27 communes de l'intercommunalité. → **5 ou 10 €**

Allons, Antagnac, Anzex, Argenton, Beauziac, Bouglon, Bousès, Casteljaloux, Caubeyres, Durance, Fargues/Ourbise, Grézet-Cavagnan, Guérin, Houeillès, La Réunion, Labastide Castel-Amouroux, Leyritz-Moncassin, Pindères, Pompogne, Poussignac, Romestaing, Ruffiac, Saint Martin de Curton, Sainte Gemme-Martailiac, Sainte Marthe, Sauméjan, Villefranche du Queyran.

- ✚ 2 tickets par trajet / 4 tickets pour un aller-retour vers les communes hors de l'intercommunalité → **10 ou 20 €**

BARBASTE, BEAUPUY, COCUMONT,
FOURQUES-SUR-GARONNE, LAVARDAC,
MARMANDE, MAS D'AGENAIS, NÉRAC,
TONNEINS.

SAUF POUR LES DÉPLACEMENTS MÉDICAUX

qui sont, eux, à **5 € aller ou 10 € aller-retour (soit 1 ou 2 tickets)**, quelle que soit la destination.



- ✚ **Les bénéficiaires** sont les personnes dont le dossier a été accepté par les services de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne.
- ✚ **Les dossiers d'inscription** sont à retirer auprès de votre mairie ou de l'accueil de la Communauté de Communes et à nous transmettre.
- ✚ **Les demandes de transport** se font auprès de la Communauté de Communes **AU MINIMUM 48 heures avant le déplacement souhaité**, au numéro de téléphone : 05.53.83.65.60 et horaires suivants : **lundi, mardi, mercredi, jeudi** de 9h à 12h et de 14h à 17h **vendredi** de 9h à 12h.

- ✚ **La veille du départ**, vous serez contacté par l'entreprise **Handi-Wagala** pour confirmer le rendez-vous et préciser l'heure de départ.
- ✚ Deux membres d'un même couple bénéficiaires chacun du transport à la demande et qui souhaitent utiliser le service en même temps, payent chacun leur place.
- ✚ Deux personnes, toutes deux bénéficiaires du transport à la demande, dont une seule a un rendez-vous, souhaitant se rendre à la même destination, payent chacune leur place.
- ✚ La possibilité d'accompagner, à titre payant, une personne bénéficiaire, est conditionnée par l'existence d'une place disponible pour la destination envisagée.

